

## ACTUALITÉS DE VOTRE SCPI

Madame, Monsieur,  
Chers Associés,

Après des mois de tension liées au niveau élevé de l'inflation, la conjoncture européenne semble s'améliorer. L'inflation en zone euro poursuit sa décline et se rapproche de la cible des 2% fixée par la Banque centrale européenne. Devant ces résultats encourageants de sa politique monétaire, la BCE a abaissé pour la première fois ses taux directeurs le 6 juin dernier. Cette baisse tant attendue par les acteurs de marché nourrit l'hypothèse d'une stabilisation des prix immobiliers sur la deuxième partie de l'année, d'autant que la BCE devrait manifestement acter une autre baisse similaire d'ici la fin de l'année si la régression de l'inflation se confirme dans les prochains mois.

Concernant l'immobilier de commerce, ce contexte économique et financier s'accompagne des remarques suivantes : les valeurs sont en voie de stabilisation et le marché des transactions est encore ralenti. Conformément aux recommandations de l'AMF et comme l'an dernier, Præmia Reim France a diligenté des expertises de mi-année sur le patrimoine de la SCPI. Les résultats sont en cours de consolidation et vont faire l'objet d'une analyse détaillée durant l'été.

.Sur le plan locatif, les révisions à la hausse des prévisions de croissance pour 2024 et 2025 en zone euro par la BCE sont plutôt de bon augure pour le niveau des loyers.

Dans ce contexte, votre SCPI Patrimmo Commerce propose une distribution de revenus identique à celle du trimestre précédent, à savoir 1,77€ par part. Le taux de distribution prévisionnel pour 2024 est maintenu.

Patrimmo Commerce n'a pas acquis ni cédé d'actifs ce trimestre. Néanmoins, un tiers du plan de cession de 65 millions d'euros prévu pour cette année est d'ores et déjà sécurisé. Ce plan de cession vise une réduction de l'endettement de la SCPI afin de limiter l'impact des charges financières sur la distribution.

Au 30 juin 2024, la capitalisation\* de votre SCPI s'élève à 675,1 millions d'euros. Il n'y a pas eu de collecte nette sur le trimestre. Aucune demande de retrait n'a été traitée via le fonds de remboursement, celui-ci n'ayant pas été redoté. Il reste toutefois ouvert pour une possible dotation ultérieure.

Un poste de membre du Conseil de surveillance de la SCPI Patrimmo Commerce est à pourvoir. N'hésitez pas à vous porter candidat Plus d'information en page 4.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## DISTRIBUTION ET PERFORMANCE

TRI 5 ans (2019-2023)* <b>-0,07 %</b>	TRI 10 ans (2014-2023)* <b>3,03 %</b>	Taux de distribution 2023** <b>3,48 %</b>	dont part de revenus non récurrents <sup>(1)</sup> <b>4,46 %</b>	dont part de fiscalité étrangère <b>0,54 %</b>
---------------------------------------------	---------------------------------------------	-------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

(1) Les revenus non récurrents sont composés du recours au report à nouveau, des distributions de plus-values et de reset fiscal.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les revenus ne sont pas garantis, ils peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction de la performance du fonds.

### Détail de la distribution du 2eme trimestre 2024



<b>1,40 €</b>	Revenus locatifs
<b>0,36 €</b>	Revenus financiers
<b>0,01 €</b>	Fiscalité étrangère payée pour le compte de l'associé <sup>(3)</sup>

(2) Dont 18,97% de revenus non récurrents et 0,31% de fiscalité étrangère.

(3) Quant à l'imposition des dividendes éventuels perçus de l'étranger, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.

**Date de versement : 31/07/2024**

	Distribution brute par part 2024	Date de versement
1er trimestre 2024	1,77 €	30/04/2024

\***Taux de rentabilité interne (TRI)** : Le taux de rentabilité interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement sur une période donnée en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

\*\***Taux de distribution** : Division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France ou à l'étranger, versé au titre de l'année n par le prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier n. Le revenu non récurrent est composé des distributions de plus-values, de reset fiscal et de la fiscalité étrangère.

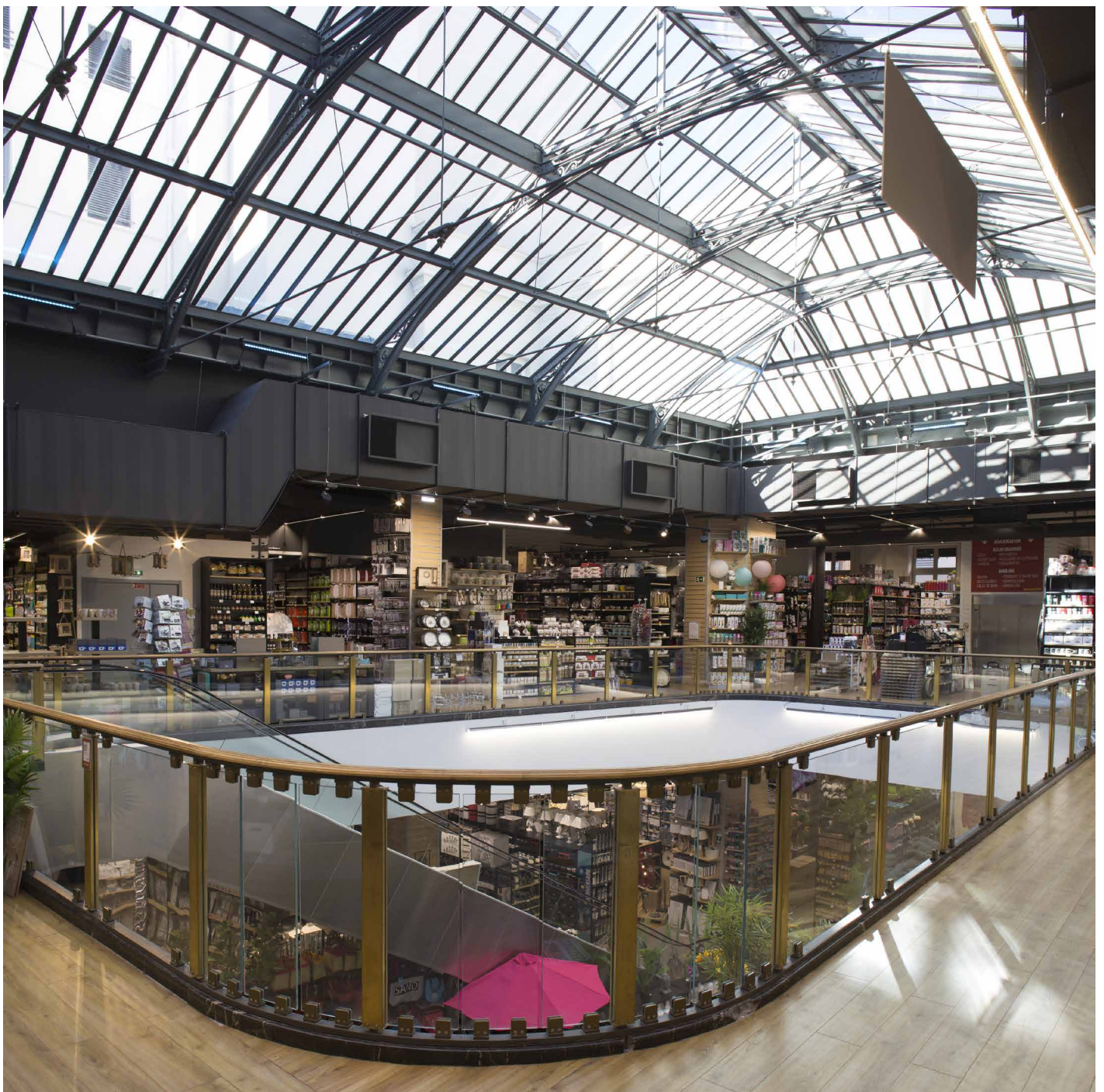
	Prix part(€)	Distribution totale(€)	Taux de Distribution**	Distribution en euro Personne Physique
2023	197 (au 1er janvier)	6,86	3,48%	6,76
2024 (Prévisionnel)	176	7,1	4,03%	7,1

La « distribution en euros prévisionnelle 2024 personne physique » est une estimation de la somme des distributions (revenus et plus-values) trimestrielles à verser à une personne physique résidente en France et imposé à l'impôt sur le revenu, disposant de la jouissance de sa part sur l'année 2024. Ces projections sont établies sur la base des informations disponibles à date. Cette estimation ne constitue pas un indicateur exact qui pourra évoluer selon la situation et le contexte de marché et du fonds. Les performances futures sont soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

Compte tenu de la période d'incertitude constatée sur les marchés, la Société de Gestion juge plus prudent de ne pas afficher des projections de performance alignées sur la période de placement recommandée. La projection de la performance naturelle du fonds pour 2024 est de 7,1 euros par part.

Les termes suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire situé à la page 5 du document.

Sauf indication contraire, la source des données figurant dans le document est Praemia REIM France au 30/06/2024.

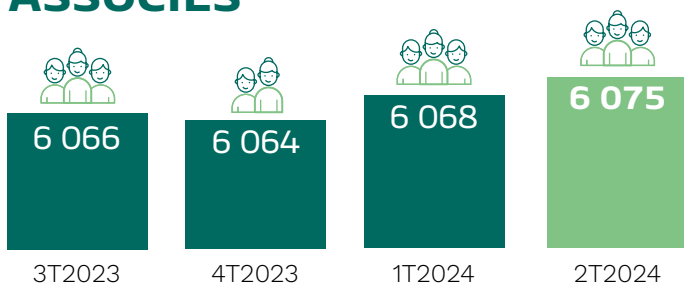
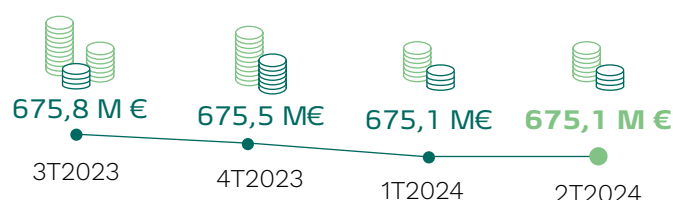
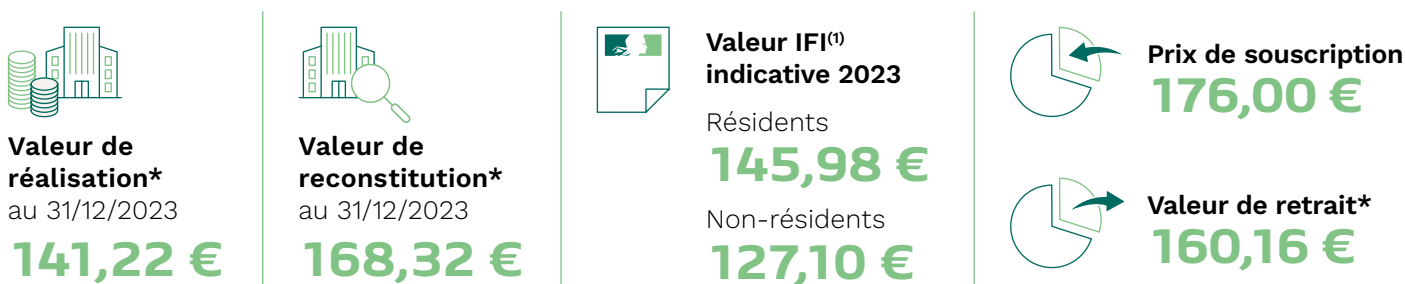


Maxibazar, Lyon (69)

**MARCHÉS DES PARTS**

	3 <sup>e</sup> trimestre 2023	4 <sup>e</sup> trimestre 2023	1 <sup>er</sup> trimestre 2024	2 <sup>e</sup> trimestre 2024
Nombre de parts en début de trimestre	3 840 754	3 839 960	3 838 300	3 835 627
Parts souscrites sur le trimestre	188	1 217	0	0
Parts vendues sur le trimestre (retraits)	188	1 217	0	0
Nombre de parts remboursées via un fonds de remboursement	794	1 660	2 673	0
Nombre de parts en fin de trimestre	3 839 960	3 838 300	3 835 627	3 835 627
Nombre de parts en attente de retrait	235 834	256 077	270 316	295 700

La liquidité n'est pas garantie par la Société de Gestion.

**ASSOCIÉS****CAPITALISATION****VALEURS EN VIGUEUR au 30/06/2024**

(1) La valeur IFI 2023 est donnée à titre indicatif par la Société de Gestion.

**SITUATION D'ENDETTEMENT**

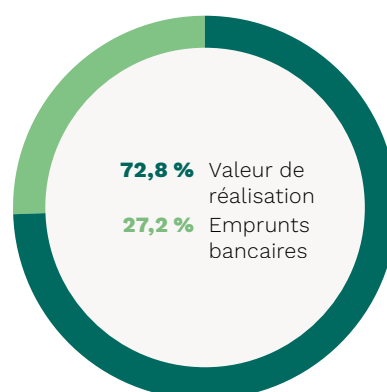
au 31/12/2023



**DETTES ET AUTRES ENGAGEMENTS :**

**27,2 %**

**Ratio des dettes et autres engagements selon la méthode de l'ASPIM**



## PATRIMOINE DE LA SCPI au 30/06/2024



Surface gérée en m<sup>2</sup>  
**234 507 m<sup>2</sup>**



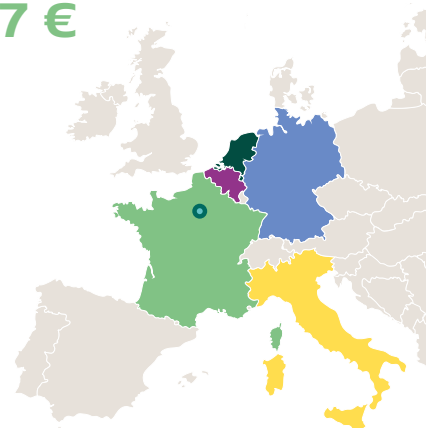
Trésorerie directe (hors fonds de remboursement)  
**12 356 327 €**

Patrimoine immobilier<sup>(1)</sup>

**91,5%** Commerce  
**6,8%** Bureaux  
**1,7%** Activité / Logistique

Répartition géographique<sup>(1)</sup>

**53,9%** Régions  
**13,7%** Région Parisienne  
**10,4%** Paris  
**9,1%** Italie  
**7,5%** Belgique  
**2,6%** Allemagne  
**2,8%** Pays-Bas



(1) En % de la valeur vénale y compris les avances en compte courant.

Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs.

## ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE



**9**  
Nouveaux baux



Surface  
**1 823 m<sup>2</sup>**



Montant total des loyers  
**360,86 k€**



**12**  
Libérations



Surface  
**1 713 m<sup>2</sup>**



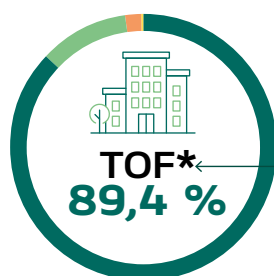
Montant total des loyers  
**426,64 k€**



Taux de recouvrement des loyers  
**97 %**

Les loyers quittancés sur le trimestre ne préjugent pas des loyers quittancés futurs.

## SITUATION LOCATIVE À LA FIN DU TRIMESTRE



**87,1%** Locaux occupés  
**1,8%** Locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire  
**0,5%** Locaux vacants sous promesse de vente  
**10,6%** Locaux vacants en recherche de locataires



Durée moyenne ferme des baux (WALB)\*

**4,02 ans**

Durée moyenne restante des baux (WALT)\*

**5,89 ans**

## ACQUISITION DU TRIMESTRE

Aucune acquisition ce trimestre.

## CESSION DU TRIMESTRE

Aucune cession ce trimestre.

## TOP 10 des locataires en % des loyers sur le patrimoine en direct

	LOCATAIRES	% DES LOYERS ANNUELS
1	MAXIBAZAR	6,3 %
2	BURGER KING	3,9 %
3	INTERSPORT	2,5 %
4	DECATHLON	2,4 %
5	REWE Deutscher Supermarkt	2,4 %
6	GALERIES LAFAYETTE	2,3 %
7	ROCHEFONTAINE	2,2 %
8	GRAND FRAIS	2,1 %
9	ARMAND THIERY	2,0 %
10	FOOT LOCKER	1,9 %

Les locataires actuels ne préjugent pas des locataires futurs.

## APPEL À CANDIDATURES



Un poste de membre du Conseil de Surveillance de la SCPI Patrimmo Commerce est à pourvoir. Praemia REIM France procède à un appel à candidatures. Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 31 mars 2025 (cachet de la Poste faisant foi) à Praemia REIM France, Direction de la Relation Clients, 36 rue de Naples – 75008 PARIS.

Toute candidature doit mentionner les éléments suivants : d'une part les nom, prénom usuels et âge du candidat, ses références professionnelles et ses activités au cours des cinq dernières années, d'autre part les fonctions occupées dans la SCPI par le candidat et le nombre de parts dont il est titulaire, et enfin la liste des autres SCPI dans lesquelles il exerce un mandat de membre du conseil de surveillance.

Nous vous recommandons d'utiliser le modèle de lettre de candidature que vous pouvez [télécharger ici](#). Les candidats potentiels sont avertis que le règlement intérieur du Conseil de Surveillance limite à 5 le nombre de mandats qu'un même membre peut exercer dans des conseils de surveillance de SCPI ayant leur siège social en France métropolitaine ; tout candidat ayant déjà atteint cette limite devra démissionner d'un ou plusieurs autres mandats s'il est élu, ou alors renoncer à sa candidature.

## GLOSSAIRE

**Capitalisation** : La capitalisation d'une SCPI correspond au nombre de parts de la SCPI multiplié par le prix de souscription de la SCPI.

**Effet de levier** : L'effet de levier est une méthode qui permet d'augmenter l'exposition immobilière de la SCPI par le biais de l'endettement notamment.

**Prix AEM** : Prix acte en main. Il s'agit de la valeur d'achat d'un bien à laquelle sont ajoutés les frais et les droits de mutation (frais de notaire, crédit, droits d'enregistrement).

**Taux de rentabilité interne (TRI)** : Le taux de rentabilité interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (souvent 5, 10 et 15 ans) en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

**Taux de distribution** : Le taux de distribution est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France ou à l'étranger, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier n.

**Taux d'occupation financier** : Le taux d'occupation financier exprime la part des loyers, indemnités d'occupation facturées et indemnités compensatrices de loyers dans l'ensemble des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée. Le calcul du taux d'occupation financier a été modifié et comprend désormais les locaux sous franchise de loyer, les locaux mis à disposition d'un futur locataire, les locaux vacants sous promesse de vente et les locaux en restructuration (dont les travaux visent une amélioration de deux crans de la note DPE ou permettent à un passage à la TVA). Ce taux est mesuré le dernier jour ouvré du trimestre civil écoulé et ce pour les trois mois constituant ce trimestre.

**Valeur de réalisation** : La valeur de réalisation d'une SCPI est égale à la somme de la valeur des immeubles et de la valeur nette des autres actifs de la société.

**Valeur de reconstitution** : La valeur de reconstitution est égale à la valeur de réalisation augmentée du montant des frais afférents à une reconstitution du patrimoine de la SCPI.

**Valeur de retrait** : Il s'agit du montant reversé à l'associé qui demande le retrait (vente) de ses parts. La valeur de retrait correspond au prix de souscription moins les frais de souscription de la SCPI.

**WALB (Weighted Average Lease Break)** : Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'à leur prochaine échéance.

**WALT (Weighted Average Lease Term)** : Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'au terme du bail.

## RAPPEL DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION / RETRAIT / CESSION DE PARTS

**Augmentation de capital.** L'offre au public est destinée à porter le capital social initial de 760 000 € à 1 000 000 000 €. La Société, étant une SCPI à capital variable, est habilitée à recevoir des souscriptions jusqu'à hauteur de ce plafond de 1 000 000 000 €.

**Prix de souscription d'une part.** Le prix de souscription est de 176 €, dont 16 € de prime d'émission. Celle-ci intègre notamment la commission de souscription versée par la SCPI à la société de gestion, fixée à 9,00 % HT (exonérée de TVA) et qui supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 8,25 % HT (commission exonérée de TVA conformément à l'article 261 C, 1<sup>o</sup>, e. du Code général des impôts),
- les frais d'étude et d'exécution des programmes d'investissement à hauteur de 0,75 % HT (commission exonérée de TVA conformément à l'article 261 C, 1<sup>o</sup>, f. du Code général des impôts).

Les souscriptions et les versements sont reçus au siège de la SCPI Patrimmo Commerce au 36, rue de Naples – 75008 Paris. Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au premier jour du mois suivant la souscription accompagnée du versement des fonds.

**Principe et modalités du retrait.** Conformément aux dispositions régissant les sociétés à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la société, partiellement ou en totalité.

Pour ce faire, les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la société de gestion par écrit. Il incombe à l'expéditeur de se ménager la preuve de la réception de sa demande par la Société de Gestion. Elles sont, dès réception, inscrites sur un registre des retraits et sont prises en considération par ordre chronologique d'inscription. Le remboursement des parts rend effectif le retrait de son inscription sur le registre.

## FISCALITÉ

**Dispositif fiscal spécifique.** La Société ne permet pas aux associés de bénéficier d'un régime fiscal spécifique. À l'instar des autres SCPI non fiscales, celle-ci est soumise aux conditions suivantes :

**Régime micro-foncier.** Les détenteurs de revenus fonciers provenant de parts de SCPI peuvent bénéficier du régime micro-foncier à la condition de détenir également des revenus fonciers provenant d'immeubles détenus « en direct ».

**Plus-values et produits financiers.** Les plus-values sont imposées au taux proportionnel de 19 % après application de l'abattement pour durée de détention, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition de 36,2 %. La loi de finances pour 2013 introduit une surtaxe additionnelle pour les plus-values nettes supérieures à 50 000 €. Le taux applicable est de 2 % à 6 % en fonction du montant de la plus-value réalisée.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus financiers perçus par la SCPI sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante :

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % (contre 24 % pour 2017),

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Endettement et effet de levier.** La SCPI Patrimmo Commerce peut recourir à l'endettement pour le financement de ses investissements dans la limite de 30 % de la valeur des actifs immobiliers, tel qu'autorisé chaque année en Assemblée Générale.

L'effet de levier est une méthode qui permet d'augmenter l'exposition immobilière de la SCPI par le biais d'emprunts, crédits-baux, comptes courants d'associés, utilisation de facilités de caisse.

L'effet de levier de la SCPI Patrimmo Commerce est exprimé sous la forme d'un ratio entre son exposition et sa valeur de réalisation.

**Profil de liquidité.** Au 30/06/2024, 295 700 parts sont en attente de retrait. La liquidité de la SCPI Patrimmo Commerce est par conséquent peu organisée. 100 % des actifs de la SCPI sont considérés non liquides. Aucun de ces actifs ne fait l'objet d'un traitement spécial.

Les parts remboursées sont annulées. Les parts faisant l'objet d'un retrait portent jouissance jusqu'au premier jour du mois de l'inscription de son retrait sur le registre des associés.

Le remboursement sera effectué sur la base d'un prix de retrait, déterminé selon les modalités figurant dans la note d'information.

La SCPI peut constituer, lorsqu'elle le juge nécessaire, un fonds de remboursement pour faire face aux demandes de retraits.

**Blocage des retraits.** Si la société de gestion constate que les ordres de vente inscrits depuis plus de 12 mois sur le registre représentent au moins 10 % des parts émises par la Société, elle en informe sans délai l'AMF et elle convoque dans les 2 mois à compter de cette information une Assemblée Générale extraordinaire pour lui proposer la cession de tout ou partie du patrimoine ou toute autre mesure appropriée.

**Marché secondaire.** La SCPI, étant à capital variable, ne dispose pas d'un marché secondaire. Les cessions de parts se réalisent donc directement par l'associé (cession de gré à gré) et sont constatées selon les formes habituelles, rappelées dans la note d'information. Toutefois, en cas de « blocage des retraits », la société de gestion peut proposer à l'Assemblée Générale l'organisation d'un marché secondaire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. La variabilité du capital ne peut coexister avec un marché secondaire. Au cas d'espèce, les ordres d'achat et de vente prendraient la forme d'un « mandat », qui serait le seul document à remplir pour acheter ou vendre des parts de la SCPI Patrimmo Commerce.

Ce document peut être obtenu auprès de la Direction de la Relation Client au 01 89 20 07 95.

- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 % (contre 15,5 % pour 2017).

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes.

Pour les personnes physiques non résidentes, le taux de retenue à la source est aligné sur le taux de PFU, soit 12,8 %. Le taux de retenue à la source est maintenu à 30 % pour les personnes morales non résidentes.

**Déclaration des revenus et IFI.** Praemia REIM France vous adressera les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. La valeur IFI par part sera transmise avec les informations fiscales prévues pour remplir les déclarations de revenus. Il est également précisé que les crédits relatifs au financement de parts de SCPI en nue-propriété ne peuvent plus être inscrits au passif.

À compter du 01/01/2014, le taux de TVA applicable est de 20,00 %.

## CARACTÉRISTIQUES

**SCPI :** murs de magasins

**Capital :** variable

**Date de création :** 6 septembre 2011

**N° Visa AMF :** 11-29

**Date de délivrance :** 23 août 2011

**Durée de la SCPI :** 99 ans

**Capital Maximum Statutaire :** 1 000 000 000 €

**Dépositaire :** BNP PARIBAS S.A.

**Évaluateur immobilier :**

BNP PARIBAS REAL ESTATE VALUATION FRANCE

## L'INFO DE LA SCPI PATRIMMO COMMERCE

Retrouvez plus d'information sur Praemia REIM France,  
son actualité et ses solutions d'investissement sur  
[www.praemiareim.fr](http://www.praemiareim.fr)

Plus d'information sur votre SCPI dans votre  
**Espace sécurisé**

Abonnez-vous à nos comptes sur les réseaux sociaux :



DIRECTION DE LA RELATION CLIENT  
PRAEMIA REIM FRANCE  
01 89 20 07 95 | [serviceclients@praemiareim.com](mailto:serviceclients@praemiareim.com)

**praemia**  
REIM FRANCE

BTI | Patrimmo Commerce | 2T2024

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231 124 RCS Paris – APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions « Gestion Immobilière » et « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée par la CCI de Paris Île-de-France et valable jusqu'au 16 mai 2025, et garantie par la société Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42, rue Washington – 75008 Paris – police n° ABZX73-002.